

Prime Entrepreneurs des Quartiers

Initié par la Ministre de la Ville avec l'ANCT, le dispositif Prime Entrepreneurs des Quartiers vise à aider les entrepreneurs des quartiers prioritaires à faire face à la crise et à soutenir leur relance.

Pour qui ?

Pour les entrepreneurs :

- implantés dans un Quartier Politique de la Ville,
- sans salarié,
- ayant créé leur entreprise avant le 15 mars 2020
- fragilisés par la crise

Votre entreprise rassemble tous ces critères ?

> VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE LA PRIME DE 1 500 €



Comment ?

Contactez l'Association territoriale la plus proche de chez vous.



Un conseiller France Active **vérifie votre éligibilité.**



Si vous remplissez les conditions, **la prime vous est versée** dans les plus brefs délais.



FRANCE ACTIVE

Adresse postale

Tel : 0x xx xx xx xx

contact@franceactive.org

www.franceactive.org